

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA COMMUNE DE CHAUCONIN-NEUFMONTIERS

(77124)



**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE
2022**



Sommaire

	PAGE
Introduction	2
I- Situation de l'année 2021	3
II- Orientations budgétaires 2022	5

Introduction

Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants.

L'article 107 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 a complété les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives à la forme et au contenu du débat.

Conformément à l'article L2312-1 du CGCT, il doit désormais faire l'objet d'un rapport. L'article D2312-3 du CGCT en précise le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire.

Le débat d'orientation budgétaire qui s'appuie sur le rapport d'orientation budgétaire doit permettre au conseil d'administration de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif.

Il doit être organisé dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget.

Il doit donner lieu à une délibération qui prend acte de la tenue de ce dernier.

I- SITUATION DE L'ANNÉE 2021

Durant l'année 2021, le centre communal d'action sociale a principalement œuvré pour permettre aux habitants de la commune d'avoir accès plus facilement à la vaccination contre la covid-19.

En effet, le CCAS a œuvré, d'une part, pour que les habitants de la commune de plus de 75 ans puissent se faire vacciner au « vaccidrome » de Meaux en début d'année (à cette période-là la vaccination n'était pas ouverte à tous). Pour ceux et celles qui n'étaient pas véhiculés, un rendez-vous collectif a été pris et ils ont été conduits sur place par M. Boutaleb, Adjoint au maire en charge de l'action sociale et intergénérationnelle et Vice-président du CCAS.

D'autre part, tout a été mis en œuvre pour que l'équipe du vaccibus de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux intervienne sur le territoire de la commune.

Ainsi les habitants de la commune ont pu se faire vacciner dans la salle de la convivialité les 27 octobre et 17 décembre 2021, et ce, sans rendez-vous préalable. Pour les personnes qui n'étaient pas en mesure de se déplacer, une infirmière a été tout spécialement détachée sur ces 2 journées pour se rendre à leur domicile.

En ce qui concerne les manifestations :

- Le repas du 8 mai n'a pu se tenir du fait du contexte sanitaire à cette période ;
- La distribution des brioches aux aînés a eu lieu le dimanche 5 septembre ;
- Le repas du 11 novembre a pu être organisé et a permis à chacun de profiter d'un bon moment de convivialité ;
- La distribution des colis aux aînés a eu lieu le samedi 18 décembre 2021.

En ce qui concerne les aides financières apportées aux habitants, cette année aucune aide n'a été sollicitée. Cela peut s'expliquer, notamment, par le fait que la classe de neige 2021 a été annulée à cause de la pandémie de Covid-19.

Au regard des actions menées et de l'activité du CCAS, l'excédent de fonctionnement au compte administratif 2021 est de 7 865,34 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES					
Chap.	Libellé	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022 (prévision)
011	Charges à caractère général	7 044,14	6 200,00	4 569,50	7 100,00
012	Charges du personnel	140,00	133,00	133,00	165,00
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 610,94	6 234,84	0,00	6 600,34
Total des dépenses de gestion courante		8 795,08	12 567,84	4 702,50	13 865,34
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		8 795,08	12 567,84	4 702,50	13 865,34
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		8 795,08	12 567,84	4 702,50	13 865,34

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES					
Chap.	Libellé	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022 (prévision)
013	Atténuation des charges	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	7 600,00	7 000,00	7 000,00	6 000,00
Total des recettes de gestion courante		7 600,00	7 000,00	7 000,00	6 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		7 600,00	7 000,00	7 000,00	6 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre intérieur section	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		7 600,00	7 000,00	7 000,00	6 000,00
R002 – Excédent de fonctionnement reporté			5 567,84		7 865,34

II- ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

Pour l'année 2022, l'objectif est de poursuivre les actions menées par le CCAS ces dernières années :

- Organisation des repas du 8 mai et du 11 novembre ;
- Achat des brioches et des colis pour les aînés ;
- Maintien de la permanence d'accueil du CCAS le lundi après-midi ;
- Poursuite du travail en commun avec la maison des solidarités de Meaux afin d'apporter une aide aux habitants dans le besoin ;

Action nouvelle à partir de 2022 :

- Accompagnement des familles répondant aux critères d'accès à l'épicerie solidaire créée par la commune de Villenoy et à laquelle la commune de Chauconin-Neufmontiers s'est associée via une convention de partenariat.

L'objectif de l'épicerie solidaire est de permettre aux personnes rencontrant des difficultés financières de se nourrir correctement en achetant librement et à prix réduit des produits alimentaires, d'hygiène et d'entretien.

L'Épicerie Solidaire n'a pas pour vocation de devenir un substitut régulier au règlement des factures, mais a une vocation éducative pour permettre de stabiliser son budget, anticiper les dépenses courantes etc...

L'Épicerie est également un espace d'accueil, de convivialité et d'échange privilégiant la qualité des rapports humains.

Section de fonctionnement

Recettes

L'unique ressource du CCAS prévue pour l'année 2022 est la participation de la commune (compte 7474).

Cette participation, versée chaque année, permet au CCAS de fonctionner.

Au regard du résultat de l'année 2021 et des orientations budgétaires pour 2022, le montant de la participation s'élèverait à 6 000,00 €.

Dépenses

Les principales dépenses du CCAS prévues pour l'année 2022 sont :

Chapitre 011 – Charges à caractère général :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022 (prévision)
Compte 60623 (M14 et M57)	ALIMENTATION					
Repas du 8 mai	1 150,00	1 149,95	984,00	0,00	0,00	1 600,00
Repas du 11 novembre	437,00	344,99	391,00	0,00	926,80	1 000,00
TOTAL	1 587,00	1 494,94	1 375,00	0,00	926,80	2 600,00
Compte 6232 (M14 et M57)	FÊTES ET CÉRÉMONIES					
Colis de fin d'année des aînés	3 075,00	2 895,00	3 208,00	6 360,50	2 868,70	3 600,00
Brioches des aînés	535,90	561,26	601,14	683,64	774,00	900,00
TOTAL	3 610,90	3 456,26	3 809,14	7 044,14	3 642,70	4 500,00

Compte 60623 – Alimentation

Du fait du contexte sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19, le repas du 8 mai organisé à destination des aînés de la commune n'a pu avoir lieu en 2020 et 2021.
Il est prévu au budget 2022.

En 2021, le CCAS a du prendre en charge les repas du 11 novembre qui ont été annulés trop tardivement et donc facturés par le prestataire. C'est pourquoi, au regard de la situation sanitaire actuelle, il est prévu un montant plus élevé que les années précédentes pour 2022 afin de pouvoir palier tout imprévu.

Compte 6232 – Fêtes et cérémonies

En ce qui concerne les colis des aînés, en 2020 la dépense a doublé par rapport aux années précédentes afin que les colis soient réglés sur le budget de l'année de leur distribution et non plus, comme c'était le cas auparavant, sur l'année N+1 après leur distribution.
L'année 2020 a donc été celle de la régularisation avec le règlement des colis de 2019 et ceux de 2020.
Il est prévu pour 2022 le même montant au budget que pour les années précédentes.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022 (prévision)
Comptes : 6561 (M14) 654133 (M57)	SECOURS D'URGENCE					
Bons alimentaires	0,00	499,30	0,00	1 117,94	0,00	2 500,00
Comptes : 6562 (M14) 65134 (M57)	AIDES					
Aides classe de neige et autres séjours scolaires	1 050,00	0,00	400,00	393,00	0,00	1 500,00
Aides financières diverses	700,00	1 250,00	1 100,00	100,00	0,00	2 600,34
TOTAL	1 750,00	1 250,00	1 500,00	493,00	0,00	4 100,34
TOTAL Chapitre 65	1 750,00	1 749,30	1 500,00	1 610,94	0,00	6 600,34

En 2021, il n'y a eu aucune aide attribuée pour la classe de neige car celle-ci a été annulée du fait de l'épidémie de Covid-19.

Pour la classe de neige 2022, une demande d'aide a été déposée. Elle est soumise à l'avis du conseil d'administration du 31 janvier 2022. D'autres demandes peuvent être déposées au cours de l'année à venir pour des voyages scolaires divers.

Pour ce qui est des aides financières diverses, alors qu'il n'y a pas eu de demandes soumises à l'avis du conseil d'administration en 2021, 2 dossiers vont lui être soumis en ce début d'année 2022.

Chapitre 12 – Charges de personnel, frais assimilés

Ce chapitre concerne les cotisations que le CCAS doit verser à l'URSSAF pour ses membres bénévoles.

Section d'investissement

Aucune dépense d'investissement n'a eu lieu ces dernières années et il n'est pas prévu d'investissement en 2022.

Information relative à la dette

Absence d'emprunts.